

# REPÈRES

## POUR LA RENOVATION DE L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS A L'ECOLE ELEMENTAIRE

BULLETIN DE LIAISON ET D'ECHANGE  
DES EQUIPES EXPERIMENTALES DE FRANCAIS (1er Degré)

INSTITUT PEDAGOGIQUE NATIONAL  
Département de la Recherche Pédagogique  
:-:-:-:-:-  
Enseignement Élémentaire — Français

②

FASCICULE 2

N°3

SPECIAL

1970



# ESSAIS

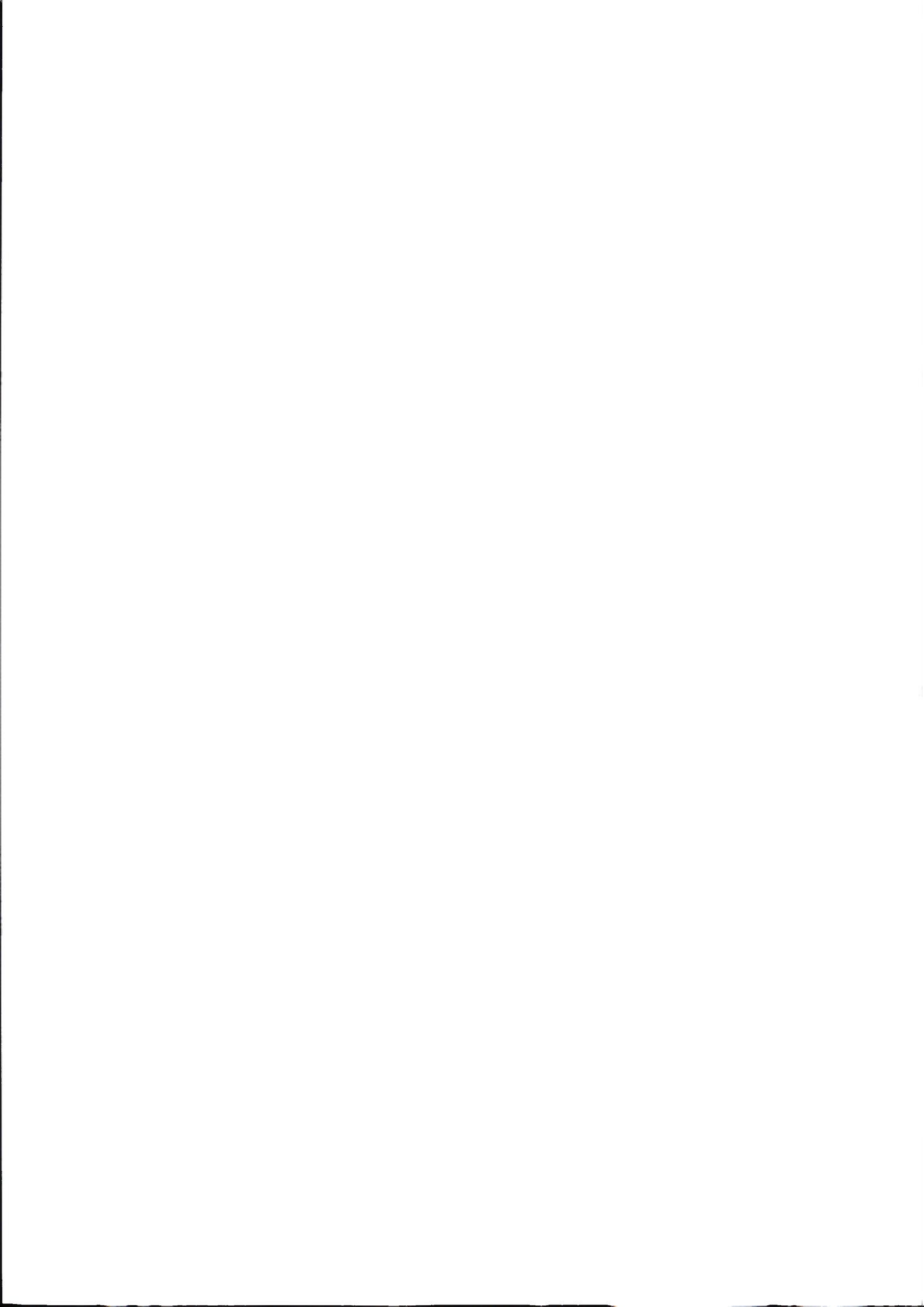
## POUR UNE RENOVATION DE L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS A L'ECOLE ELEMENTAIRE

-----  
DOCUMENT DE TRAVAIL - SEMINAIRE DE PARIS

24 au 27 novembre 1969

Fascicule II

Sommaire : . Axe linguistique.



# AXE LINGUISTIQUE

## I - PRINCIPE FONDAMENTAL : LE FRANÇAIS MOYEN DE COMMUNICATION

(cf. le projet d'I.O. - P.4-5)

P.4

### A/ - FORMULATION DU PRINCIPE

- M. MOUNIN et M. BONNET (I.D.E.N.-NANTES) préféreraient :  
"Le français est d'abord un moyen de communication".

x

- L'Ecole Normale d'Institutrices de Bourges propose :

"Le français doit être considéré essentiellement comme un moyen de communication".

x

Cette formulation, sans exclure les autres rôles de la langue mettrait l'accent sur un aspect trop délaissé par l'enseignement traditionnel.

Ceci n'est pas une querelle de mots.

Il semble en effet utile de fonder les "recommandations" sur une définition précise des fonctions du langage, de la langue

#### Proposition d'amendement du rapporteur

"L'acquisition de la langue maternelle joue un rôle décisif dans le développement de l'enfant en raison même des fonctions essentielles du langage telles qu'on peut les postuler en l'état actuel des recherches

- fonction de communication
- fonction d'expression
- fonction d'élaboration, de structuration de la pensée
- fonction esthétique

La fonction, de communication est fondamentale. Dans leur famille comme à l'école, les enfants se trouvent par définition en situation de communication".

Remarque - La formulation traditionnelle "apprentissage de l'expression" doit donc être explicitée à chaque fois qu'on l'emploie, ou mieux remplacée par d'autres plus précises.

.../....



B/ - POUR UNE DEFINITION DE LA COMMUNICATION

"Il s'agit de rendre l'enfant capable de s'exprimer...."

M. WITTWER, dans les remarques rapides qu'il a bien voulu nous envoyer et, un certain nombre d'équipes expérimentales, souhaitent une définition explicite de la notion de communication

" bien dégager

1°/ les fonctions de la communication

2°/ et surtout :

- a) les structures de la langue comme "chose" (compétence)
- b) les processus mentaux des "communiquants"
- c) le passage du système d'organisation des réels (multidimensionnel), au système d'organisation du discours (et de la langue)."

J. WITTWER

\*

"La définition devrait en être suffisamment explicite, cohérente et susceptible d'engendrer des exercices

- elle répond à une conduite en situation, dans laquelle l'enracinement affectif n'est pas toujours privilégié

- la communication se manifeste dans toute expression qui tend à communiquer (enregistrer - demander - contester) une information.

Elle fait intervenir un ou des interlocuteurs précis ou indéfinis. Elle est spontanée ou suscitée, directe ou différée.

Son contenu couvre toute une gamme et relève aussi bien de l'émotion, de la fantaisie que de la logique."

E.N.F. de CHATEAURoux

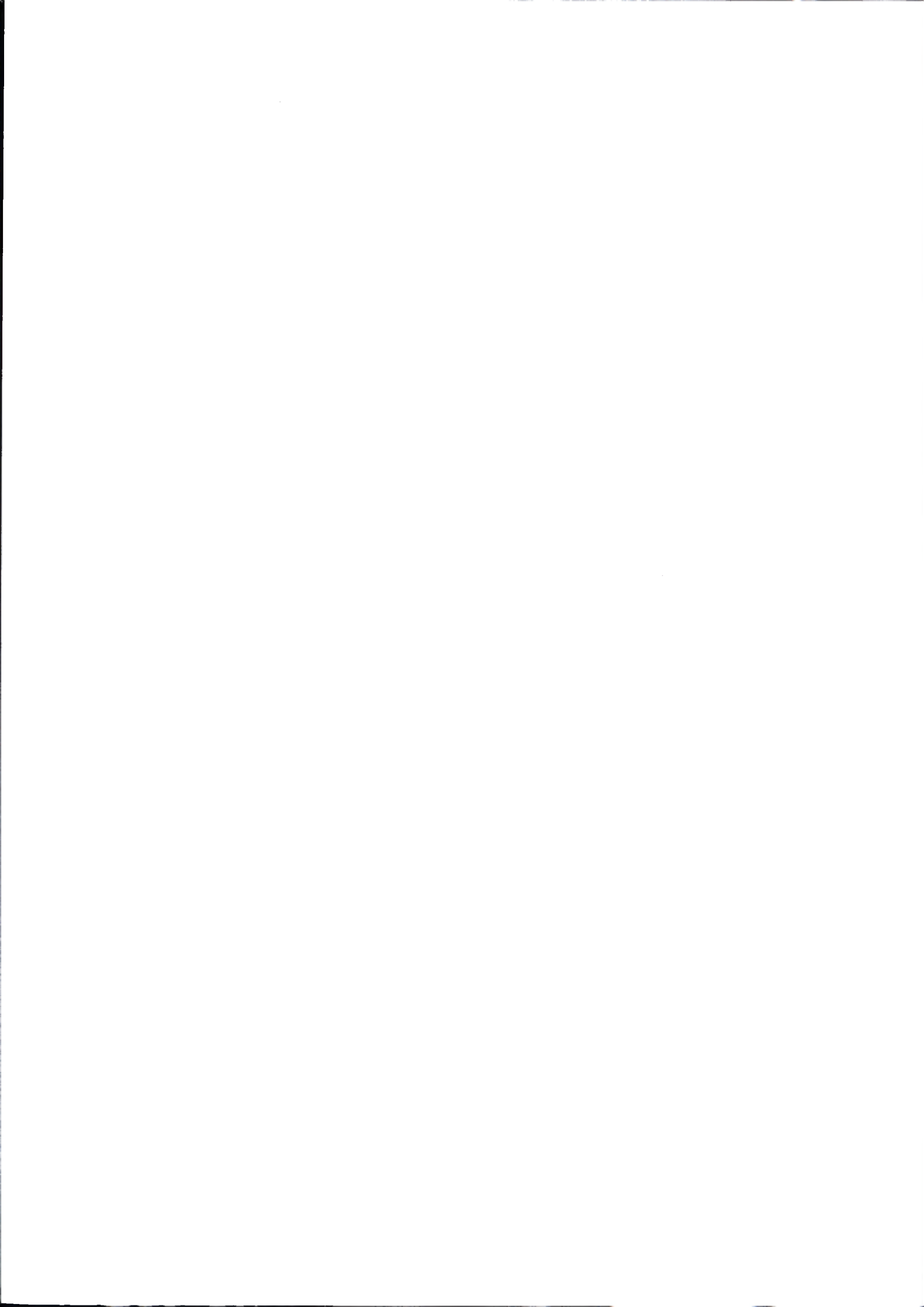
\*

"Communiquer c'est : se faire comprendre savoir écouter comprendre les autres."

E.N. de LIoN

\*

.../...





"Il faut apprendre à l'enfant à parler en vue de l'expression de sa pensée".

But de l'enseignement du français : faciliter la communication (développer l'expression orale et écrite de l'enfant pour respecter sa spontanéité).

E.N.G. de NANCY

\* \* \*

P.4

C/ - LES OBJECTIFS DE L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS A L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

"Un premier point (.....) l'acquisition des moyens linguistiques de communication".

L'enseignement du français à l'école élémentaire peut-il se définir uniquement à partir de la fonction de communication du langage ?

"Il ne s'agit pas de donner à l'enfant des moyens de communication puisqu'il en possède déjà. Mais ses moyens sont insuffisants à rendre compte de la complexité des situations. C'est pourquoi, à partir d'un acquis variable en quantité et en qualité, l'école a le devoir de forger un instrument répondant à des critères de précision et de clarté mais aussi à certains critères normatifs que nous imposent des contraintes sociales dont il serait vain de nier l'existence."

Monsieur BONNET - I D.E.N.

NANTES

M. BOLO, professeur chargé d'étude au C.R.D.P. de NANTES nous a envoyé sur ce point une longue communication dont nous citerons ici les extraits les plus significatifs :

"Une première série de problèmes naît de la contradiction entre le fait que la communication ne recouvre qu'une partie des faits de langage et la volonté de fonder une pédagogie globale du langage sur la communication. (Toute la partie proprement linguistique de ces notes résulte de ma propre digestion de l'enseignement de M. J. GAGNEPAIN, professeur à la Faculté de Lettres de Rennes).

.../....



1/ Place de la communication dans les faits de langage.

Le langage est constitué de la langue et de la parole.

- LA LANGUE est un donné organisé un système de signes, (code) une structure.

Elle ne dépend pas de l'individu, qui n'a pas le pouvoir de la modifier. Pour Saussure elle est un donné statique qui est "en nous" ; pour ses successeurs, elle apparaît plutôt comme un modèle, une virtualité, un pouvoir-dire, composé d'un nombre limité de structures, une "compétence" permettant de "générer" une infinité d'énoncés. La langue est grammaire.

- LA PAROLE, c'est l'usage de la langue (Saussure), c'est l'insertion de la grammaire dans une situation (Gagnepain) c'est ce qui est dit, la "performance" (Chomsky). La parole est rhétorique (sans le sens péjoratif dont le mot est historiquement chargé).

Notons que Saussure, à la langue, fait social, opposait la parole, fait individuel ; il y a lieu de reconsidérer ce point de vue : la parole aussi est sociale :

- a) Parce que la parole est structurante : "par la parole le locuteur reconstruit le monde sur le modèle d'une langue". (Gagnepain)
- b) Parce que les faits de parole tendent à s'institutionnaliser dans tel ou tel groupe social et à devenir indices de ce groupe qui les valorise.

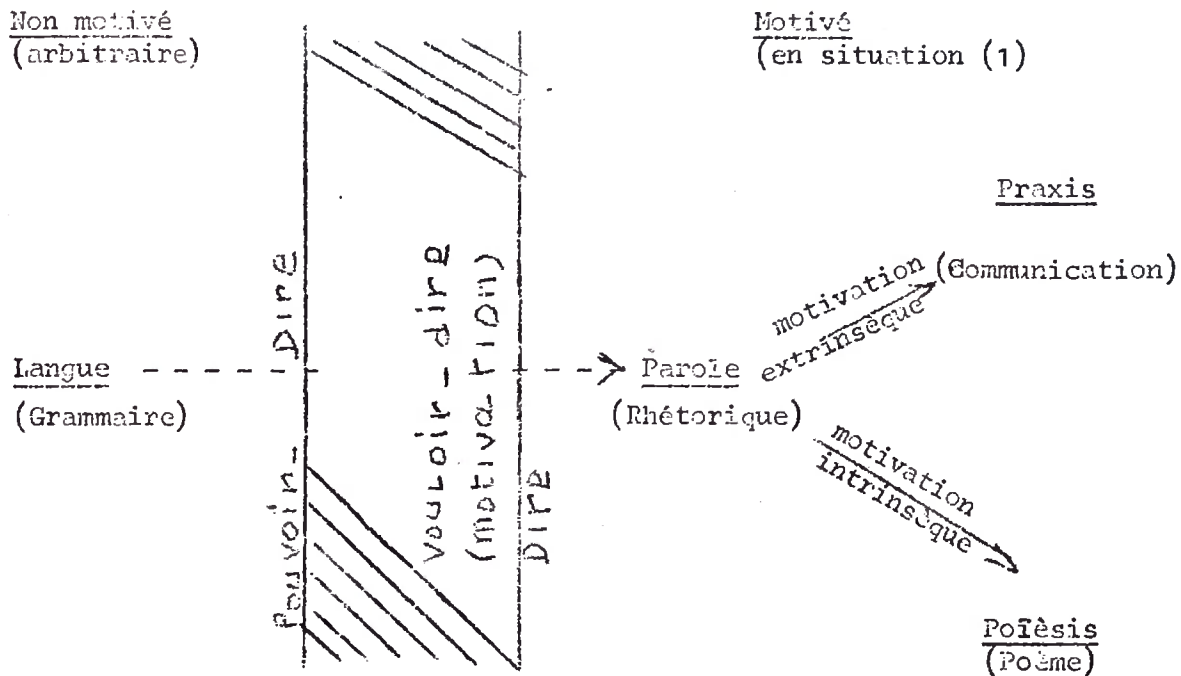
Il y aurait peut-être à creuser dans cette direction pour éclairer la notion de "niveau de langue".

Quoi qu'il en soit, il est évident que la communication est un fait de parole : on utilise le code linguistique pour communiquer. Il faut aussi remarquer que la communication (ou transmission d'information) n'est pas le seul usage possible de la langue ; elle suppose une finalité (vouloir-dire) extérieure au message. Le locuteur peut en revanche ne donner au message d'autre finalité que lui-même : il y a passage à l'art.

†

.../....





(1) Le mot situation est pris ici dans un sens très large

2/ Les "paramètres" de la communication. - Tout acte de communication peut s'analyser en un certain nombre de facteurs (paramètres).

- 1°/ L'émetteur ou locuteur (ou encodeur)
- 2°/ Le récepteur ou décodeur (son inexistence caractérise le soliloque)
- 3°/ L'objet du message ; il n'est pas de message sans objet même si l'importance de celui-ci est nulle.
- 4°/ Le vecteur ou support matériel de l'information (ondes sonores, feuille de papier, téléphone, etc...)
- 5°/ Le code utilisé (exemple : la langue française).

Le message est la résultante de ces différents paramètres, et il est fortement déterminé par eux :

- Parlant de la même chose à la même personne par le même moyen, un fort des haïkus ne produira probablement pas le même message qu'un professeur en Sorbonne.
- On ne dira pas la même chose à un militaire et à une religieuse (on s'adapte !).

.../...



- On ne peut pas raconter la vie de Napoléon de la même façon sur un timbre poste et dans un ouvrage de 1500 pages.

etc.....

Ce sont des évidences qu'on oublie trop souvent quand on parle de communication.

[.....]

Dans le dialogue, lorsque l'émetteur et récepteur deviennent interlocuteurs, il y a effort permanent d'adéquation des messages de l'un au code de l'autre. En fait, plus que le code ou l'objet, c'est la volonté de communiquer qui constitue le dénominateur commun aux interlocuteurs, qui fonde la communication et qui la rend possible.

#### REMARQUES

- a) Du fait du caractère social de la langue et de la parole, il est évident que la communication sera plus facile si les interlocuteurs appartiennent au même groupe sociologique.
- b) Il doit être possible d'établir une typologie des comportements socio-linguistiques fondée sur l'analyse suivante :

Dans le dialogue

- Je me différencie de l'autre puisque je lui répons, <sup>puisque</sup> je dis autre chose (tendance à la divergence).
- Je me fais l'autre puisque je m'efforce de parler de la même chose que lui, d'utiliser son code donc sa pensée ....(tendance à la convergence)

L'acte normal de dialogue suppose un équilibre entre la tendance à la convergence et la tendance à la divergence. La rupture de cet équilibre apparaît comme pathologique :

- celui qui a "l'esprit de contradiction", qui n'est jamais d'accord ou qui ne "comprend rien".
- celui dont la tendance à la convergence est si marquée qu'il ne peut que répéter ce qu'on lui dit.

..../.....





Pendant longtemps les pédagogues ont eu tendance à considérer comme "bons élèves" ceux dont la tendance à la convergence (avec eux) est très marquée.

c) En effet certains interlocuteurs (ou groupes, en classe, de locuteurs) ont tendance à "l'impérialisme", c'est-à-dire à vouloir faire coïncider le langage de l'autre avec le leur, à exiger que l'autre se traduise en leur langue.

- soit par l'impérialisme politique (ex: problèmes des langues régionales)
- soit parce qu'ils sont incapables d'entrer dans le système de l'autre
- soit parce qu'ils considèrent leur langage (ou celui du groupe auquel ils appartiennent) comme meilleur que celui de l'autre (jugement de valeur).

Exemple : 3 messages "Va-t-en" ; "Fous le camp" ; "barre-toi".

- Du strict point de vue de la langue, ils sont tous trois corrects ;
- Du point de vue de la communication, ils peuvent être trois également efficaces.

Ce n'est donc pas au nom de critères linguistiques, mais bien au nom de critères sociaux que l'instituteur enseignera le premier et proscriera les deux autres, dévalorisés par le groupe social dominant qui veut s'imposer comme modèle, comme norme.

C'est à ce plan là qu'apparaît la notion de norme qu'il importe de distinguer de celle de règle.

- La règle est un fait de langue : les règles sont les principes générateurs de phrases. L'ensemble des règles constitue la grammaire.
- La norme est un fait de parole, le produit d'un choix social. L'ensemble des normes constitue "le bon usage".

La norme implique un jugement de valeur, non sur la grammaticalité du message, ni sur son efficacité du point de vue de la communication, mais sur le groupe social dont il est l'indice, c'est-à-dire dans lequel sa probabilité d'occurrence est forte.

[.. ..]

Donc à la base de la contradiction soulignée au départ, il faut voir l'ambiguïté fondamentale contenue dans l'assertion : "Le français est un instrument de communication".

.../...



Si l'on entend par là qu'on utilise la langue pour communiquer, c'est une évidence. Mais si on entend que la langue est par sa nature un instrument de communication,

- a) on adopte une attitude finaliste
- b) on est tenté d'expliquer les faits de langue par les besoins de la communication et la possibilité (ou la qualité) de la communication par la langue (explications démenties par les faits ; (cf. di-dessous)
- c) on est tenté de penser qu'en enseignant l'une on enseigne l'autre
  - la démarche antérieure proposait d'enseigner la langue par étude analytique et réflexive (cf. La démarche décrite et critiquée à si juste titre par Monsieur Louis LEGRAND) l'utilisation devait venir par surcroît.
  - La démarche "Rouchette" propose d'enseigner la communication, le reste étant "sans objet propre" et toutes les "techniques particulières...devant être associées à l'exercice de la communication."

Un enseignement ayant pour point de départ et pour objectif la communication (enseignement de la parole) peut-il améliorer la possession de la langue ? Non, si l'on s'en tient à la communication : de ce point de vue le seul critère de validité d'un message, c'est son efficacité ("il faut que tu viens" est aussi informant que "il faut que tu viennes") ; si pauvre que soit l'idiolecte d'un enfant, son aptitude à la communication dépend autant de son ingéniosité à utiliser (insérer dans la situation) son "bagage linguistique" qu'au degré de complexité de celui-ci (Dans certaines situations, "j" veux l'machin" est aussi informant que "voudrais-tu, s'il te plait, me passer ton crayon bille qui est à l'autre bout de la table et que je ne peux pas atteindre").

3/ Au nom de quoi dès lors corriger un message ?

1°/ Au nom de la langue. Oui, mais pas parce que la langue est un instrument de communication ; parce que la langue est instrument de représentation, donc de pensée ; ce n'est pas l'aptitude de l'enfant à la communication qu'il s'agit alors de développer mais son aptitude à la pensée. Au point de vue de la communication, "machin" peut-être aussi efficace que "crayon bille" mais le concept de "crayon-bille", est plus fin que le concept de "machin".

... / ...



2°/ Au nom de la norme. Les tenants de la communication rétorqueront que développer la pensée de l'enfant, l'affiner, c'est lui permettre d'entrer en communication avec des pensées plus développées, plus fines que la sienne.

C'est là, à mon avis que le principal problème se pose : celui du Récepteur (ou de l'interlocuteur). Une pédagogie se fixant objectif l'aptitude à la communication ne peut éluder le problème de savoir avec qui.

Avec qui souhaitons-nous que nos enfants puissent (maintenant ou plus tard) entrer en communication ? Qui souhaitons-nous qu'ils sachent traduire ? A qui souhaitons-nous qu'ils sachent se traduire ?

- Leurs camarades de classe ? (dans toutes les acceptions du terme). Ils n'ont guère besoin de pédagogie pour cela.
- Leur futur patron ?
- Homère ? Molière ? Racine ? Robbe-Grillet ? Beuve-Méry ? Godard ?
- Pompidou ? Mao-Tsé-Tung ?
- Tous ces gens-là et bien d'autres ? - Oui, mais quand ? à quel âge celui-ci ? à quel âge celui-là ?
- L'enseignement élémentaire a-t-il une finalité propre ? N'est-il (pour tous) qu'une étape ?

C'est le problème des objectifs de l'enseignement qui est posé.

L'expression "langue de culture" n'a pas de sens en dehors d'un système de valeurs. Jusqu'ici les valeurs étaient consignées dans les programmes : les enfants du peuple devaient savoir lire, écrire et compter ; ceux de la bourgeoisie devaient pouvoir entrer en communication avec Boileau, Racine, La Fontaine, Vigny .....

Je me demande si dans la désaffection actuelle des pédagogues-chercheurs pour les programmes, il ne faut pas voir tout simplement le signe d'une crise de civilisation. S'il est légitime que le pédagogue "de base" veuille participer (en tant que citoyen et en tant que pédagogue) à la définition de nouvelles valeurs, donc de nouveaux objectifs, il est non moins légitime qu'en tant que fonctionnaire il demande à ce que sa tâche soit clairement définie. Le "projet Rouchette" si bon soit-il

.../...



(ni aucun autre projet d'instructions officielles), ne peut, dans l'état actuel des choses, répondre à cette demande. Il constate et entérine le décès d'une rhétorique, mais il ne peut dire quelle sera la rhétorique de demain."

M. BOLO - C. R. D. P. de Nantes

A défaut de pouvoir définir la rhétorique de demain, il est essentiel cependant de définir les objectifs de l'enseignement du français à l'école élémentaire, ici et maintenant. Est-ce simplement affaire de vocabulaire, par rapport à 1923 ?

Madame CONSTANT professeur au C.U. de Limoges amorce une réponse possible :

"Le 1er stade de l'enseignement du français doit consister à mettre l'enfant en possession de sa langue maternelle, lui donner la possibilité d'en utiliser toutes les ressources. Cela suppose que l'on donne la priorité absolue à la langue commune - correcte certes mais commune - telle qu'elle est parlée aujourd'hui par nos élèves et nous-mêmes. C'est le français commun de la 2ème moitié du XXème siècle qui doit servir à la fois d'instrument d'analyse et de norme grammaticale...."

La Commission devra certainement préciser ce point.

Le "rapporteur" se permet ici de proposer les idées suivantes comme base de discussion :

"On peut, dans l'état actuel des connaissances considérer que l'enseignement du français à l'école élémentaire doit tendre vers les objectifs suivants :

- la maîtrise de la langue orale et écrite par l'entraînement à la communication, l'apprentissage et le maniement de structures syntaxiques et lexicales de plus en plus élaborées, de plus en plus pertinentes en fonction du niveau de langue impliqué par une situation donnée
- une ouverture progressive à la culture littéraire, en particulier à la poésie
- la culture générale par l'apprentissage de la lecture qui permet l'accès à la langue écrite, l'initiation à la lecture critique de documents parlés, écrits, filmés et à leur utilisation constructive.





L'enseignement rénové du français devrait donc agir sensiblement sur le niveau de maturité intellectuelle et affective, le sens social, le sens esthétique des enfants. Il convient de rappeler ici le rôle essentiel de l'école maternelle et du Cours Préparatoire. L'action éducative de l'école élémentaire dans le domaine de l'apprentissage de la langue vaut, pour une grande part, à partir des structurations verbales fondamentales des 7 premières années, dont tout donne à penser qu'elles jouent un rôle décisif dans l'évolution future de l'enfant.

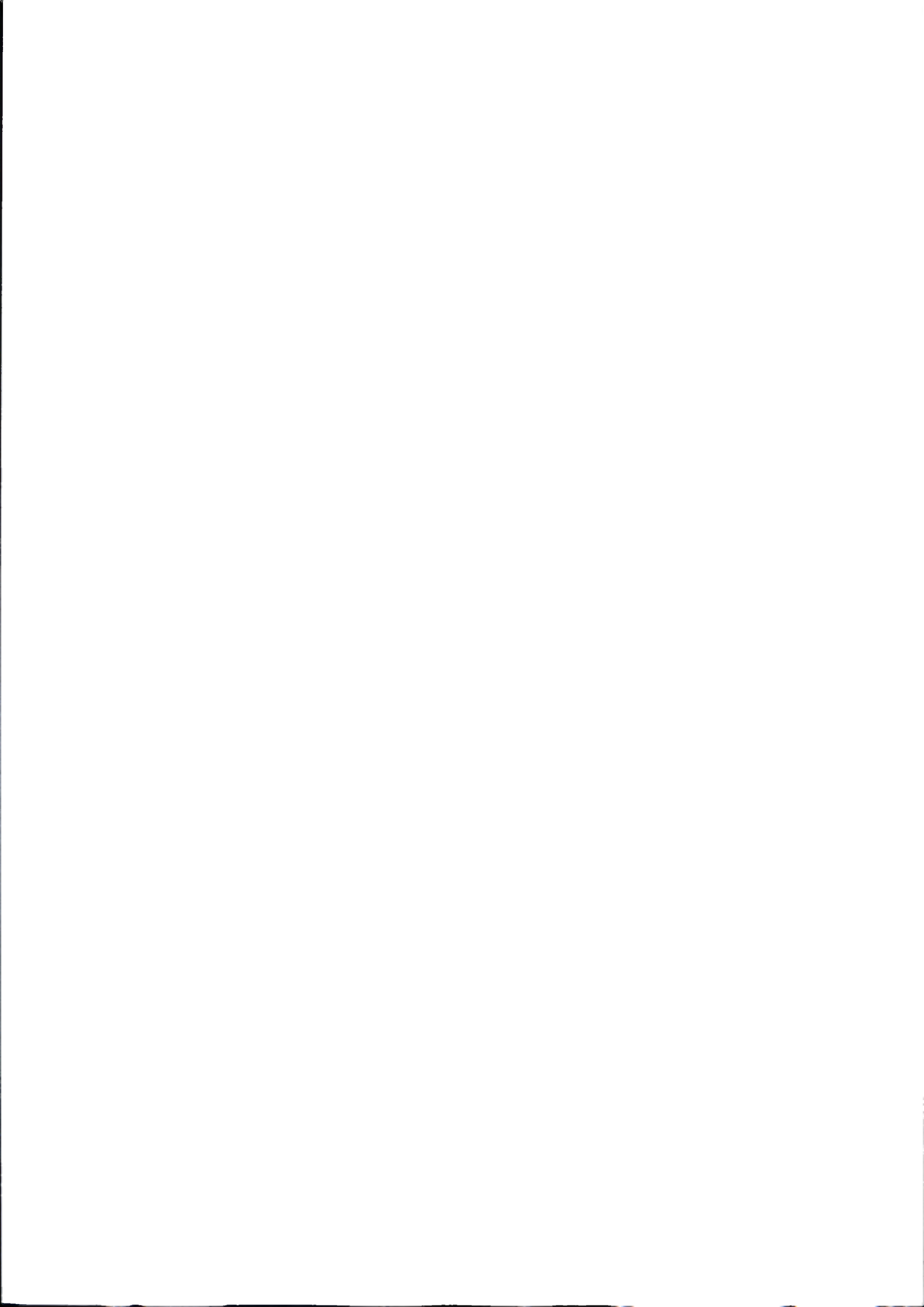
Des équipes sont particulièrement sensibles à ce dernier point :

A l'Ecole Alsacienne on souligne que "l'expression orale doit être soigneusement travaillée déjà au niveau de la Maternelle."

"Les résultats obtenus par l'application des Instructions Rouchette sont absolument remarquables dans une classe de cours préparatoire. C'est par ces méthodes que, pour la première fois, il est possible de combler le retard verbal dû à l'insuffisance du milieu social, si sensible chez l'enfant de 6 à 7 ans, et qui constituait un handicap presque insurmontable pour toute étude future dans l'enseignement traditionnel."

E.N.G. de BESANCON (CP)

.../...



II - "P R I O R I T E D E L' E X P R E S S I O N O R A L E"

(cf. le projet d'I.O. - p. 5)

A) Formulation du principe :

Des remarques convergentes :

"à condition tout de même de doser la priorité de l'expression orale : quand nos enfants de l'école élémentaire auront réappris à parler - et c'est le plus urgent - il ne faudra pas négliger les communications écrites".

J. WITTWER.

\*

"Priorité de l'expression orale"

1°) Nous nous interrogeons sur la validité du mot "expression", auquel on semble attribuer ici un sens très élargi qui ne correspond sans doute pas à sa valeur particulière. L'expression, selon André MARTINET, permet à l'homme d'"analyser ce qu'il ressent sans s'occuper outre mesure des réactions d'auditeurs éventuels. Il y trouve, par la même occasion, le moyen de s'affirmer à ses yeux et à ceux d'autrui sans qu'il y ait véritablement désir de rien communiquer". (Eléments de linguistique générale - p. 10).

Peut-être alors vaudrait-il mieux écrire : priorité au langage oral ou à la communication orale.

2°) Le mot "priorité" recèle une ambiguïté. Sans nier pour autant la part croissante de l'oral dans les échanges, nous pensons surtout à une priorité dans le temps. On apprend à parler avant d'apprendre à écrire ; en ce sens, le caractère vocal du langage a été trop négligé dans nos classes (du moins pour ce qui concerne les élèves) où il est trop souvent et prématurément identifié avec son équivalent graphique".

Nantès.

\*

Remplacer dans le titre "priorité" par antériorité de l'expression orale".

E.N.F. de Châteauroux.

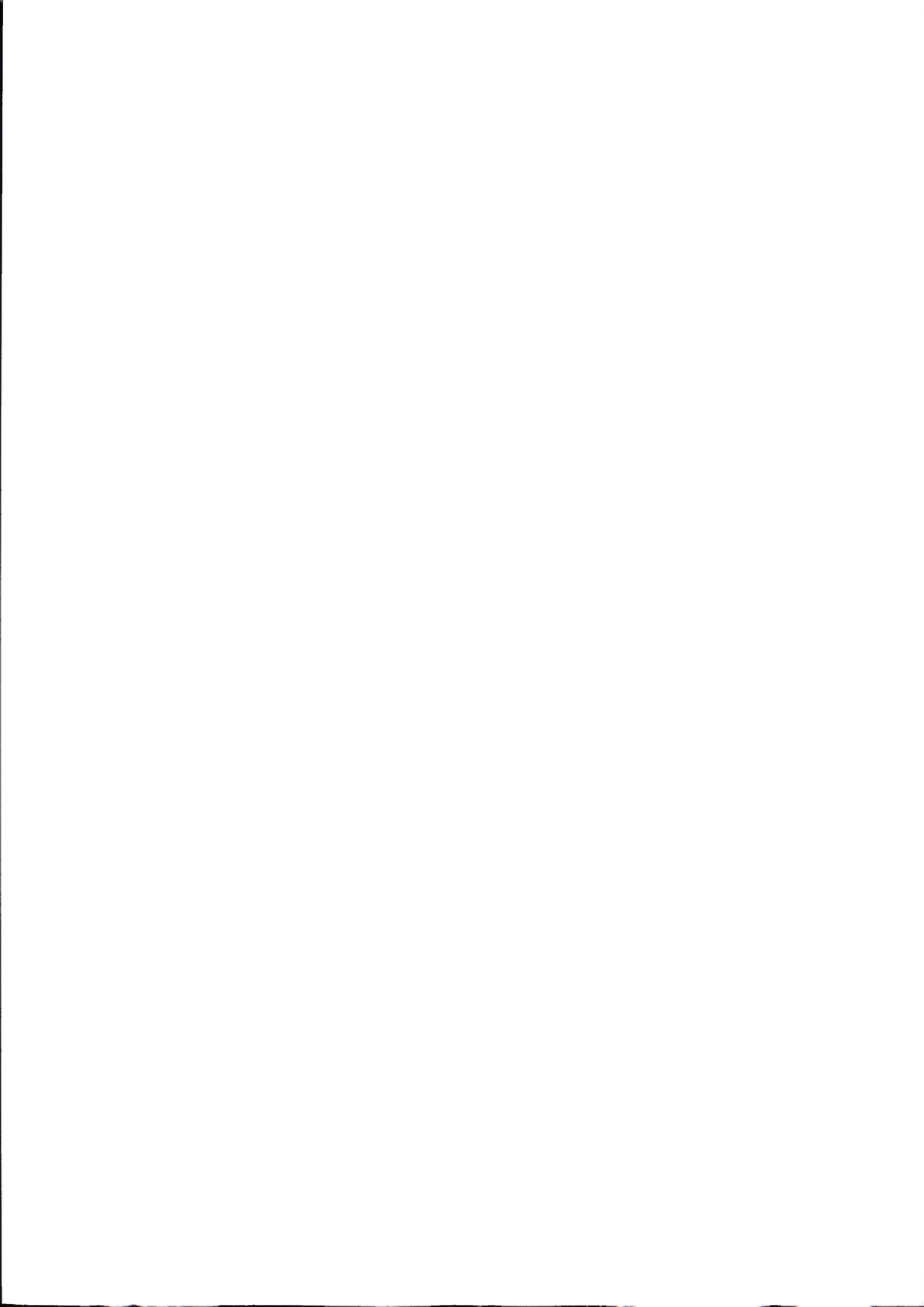
\*

Addition : "priorité et intérêt propre de l'expression orale".

E.N.F. Bourges.

.../...

\*



De même Madame MALOSSANE de Limoges propose :

"Priorité et autonomie de l'expression orale".

(sa justification sera citée plus loin).

On peut donc proposer la formulation :

"Antériorité et spécificité de la langue orale".

B) Remarques sur le paragraphe :

- "C'est dans la parole que la langue s'élabore ..."

"Accentuer la différence appréciable entre parole et langue chargées ici du sens que leur donnent les linguistes.

Amendement :

"C'est dans la parole que la langue s'élabore et s'enracine. Le choix des moyens n'est pas donné à l'Ecole primaire; le maniement de la langue écrite va donc trouver son point de départ dans l'usage de la langue orale".

E. N. F. de Châteauroux

\*

\*

\*

- "Dans un enseignement simultané ... la place de choix qui est la sienne".

"On pourrait ajouter, d'une manière plus générale : toutes les manifestations de la vie scolaire peuvent donner lieu à la communication orale".

Nantes

\*

\*

\*

A lire

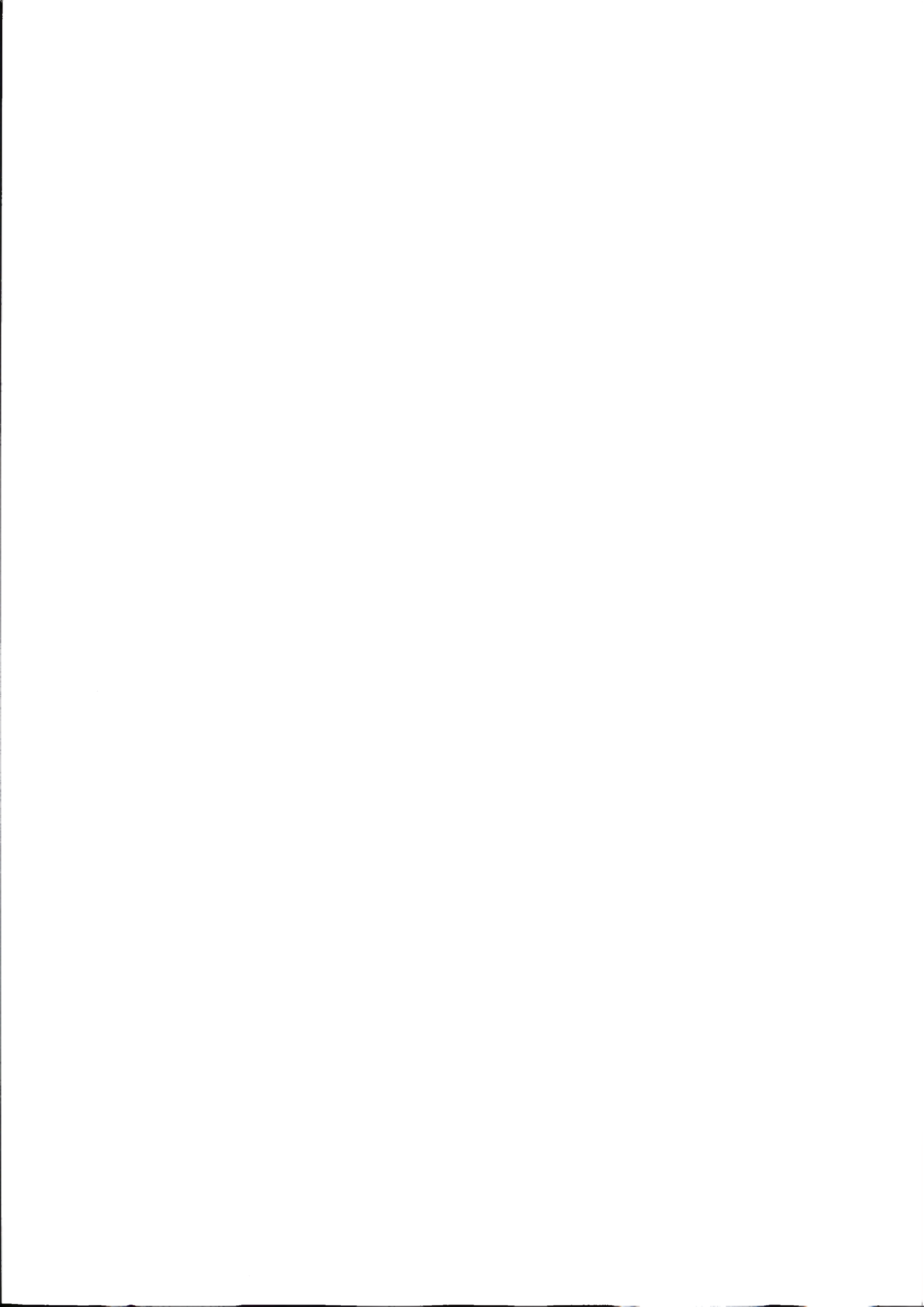
de J. PEYTARD, deux études :

- "Pour une typologie des messages oraux" dans "Le Français dans le Monde" N°57 paru en 1968 (Hachette)

- "Situations en milieu scolaire" dans "Langue française" N°6

"Apprentissage du français langue maternelle" numéro dirigé par E. Genouvrier et J. Peytard à paraître en mai 1970.

.../....



III - LANGUE ORALE - LANGUE ECRITE

Un certain nombre d'équipes se sont interrogées sur la portée qu'il convient de donner à la phrase du projet "A l'école primaire, la maniement de la langue écrite doit trouver son point de départ dans l'usage de la langue orale". Cette question a été au cœur même du travail des équipes du Sud, réunies les 9 et 10 mai 1969 au C. R. D. P. de Montpellier.

Le problème est d'importance : s'il convient de distinguer nettement code oral et code scriptural, quels rapports l'usage établit-il entre langue parlée et langue écrite ? Peut-on postuler que l'entraînement à la communication orale favorise l'accès à la langue écrite, puis un maniement personnalisé de la langue écrite ? Observe-t-on des phénomènes de transfert de l'une à l'autre ?

Dans l'état actuel des connaissances, il est difficile de trancher avec une suffisante certitude.

On trouvera ci-dessous des remarques qui font apparaître nettement les directions de recherche des équipes expérimentales.

\*  
\* \* \*

A) Deux ordres distincts

Nous venons d'abord au dossier le point de vue d'un linguiste,

(J. PEYTARD Faculté des Lettres de Besançon stage régional de Besançon avril 1969).

"Quelques points de terminologie :

Les étiquettes "français écrit-français parlé" recouvrent souvent des critères de niveau de langage (bel usage littéraire et langage familier),

Cette distinction est officialisée par divers linguistes actuels (SAUVAGEOT : Français écrit, français parlé ; Larousse).

De même, la langue parlée introduite dans les romans (Céline, Aragon...) est, malgré un lexique et une syntaxe non littéraires, livrée dans une écriture littéraire. Il y a transmutation.

La langue orale passée dans le texte écrit n'est plus la langue orale vraie.

A la distinction arbitraire entre langue écrite et langue parlée, on

.../...





préfèrera celle opposant, au niveau de la réalisation, l'ordre oral et l'ordre scriptural, quel que soit le niveau de langue utilisé (journal ou littérature élaborée, tout message oral)".

[.....]

"LES DEUX ORDRES : ORAL ET SCRIPTURAL

1°) Nécessité de définir "l'espace pédagogique".

- Non pas tellement les niveaux de langue (savante, littéraire, familière, argotique, etc ...)
- mais l'"ordre" dans lequel s'inscrit le message ou l'énoncé).

- Dans notre civilisation, tout énoncé est susceptible de deux réalisations :

- phonique ou orale ;
- graphique ou scripturale.

(Presse orale et presse écrite - poème lu ou déclamé, chanté).

- Il s'agit de deux ordres différents, qui ne sont pas en correspondance parfaite.

L'analyse de la face orale révèle un système dont la combinatoire est différente de celle de la face écrite.

- Or, on passe constamment d'un ordre à l'autre (apprendre à lire c'est partir d'un texte écrit, pour le dire à haute voix - puis pour passer à l'écriture).

Il faut en avoir conscience. C'est cela se situer dans l'espace pédagogique.

2) Importance de la langue écrite.

- L'écriture joue un rôle important comme instrument d'objectivation de la langue.

L'enfant, en apprenant à lire - écrire, va accéder à l'ensemble des choses écrites.

- Double conséquence :

- La prise essentielle sera d'extraire l'enfant d'un univers langagier oral - pour le situer dans un univers de type scriptural.

- Ce contact avec la "lecture-écriture" est pour l'enfant la première initiation à la linguistique.      .../...



Il donne à l'enfant une première conscience que la langue existe en dehors de lui, comme un objet graphique.

C'est un premier "regard" sur la langue, c'est prendre distance par rapport à elle. L'enfant, par l'acte d'écriture, construit la langue.

Le privilège accordé à l'écrit sur le dit dans notre tradition pédagogique vient d'abord du fait que c'est par "l'écriture lecture" que l'on commence à accéder à sa propre langue.

(Ensuite s'ajoute une surdétermination due à la littérature).

De là est venu qu'on a oublié/la face orale de la langue (qu'on vient de "redécouvrir" sous l'influence des moyens de communication où l'oral prédomine).

### 3°) La dialectique oral / scriptural.

L'attitude scientifique est celle d'une dialectique entre les deux ordres.

(...). Il faut éviter de trop privilégier l'oral :

- a) parce que nous vivons dans un monde où le scriptural répond à l'influence de l'oral. Et cela ne cessera pas.
- b) dans la pratique pédagogique, nous passons constamment d'un ordre à l'autre.
- c) au niveau de l'enseignement et de la recherche, on n'analyse bien la langue que par la confrontation des deux ordres (par ex., en prenant le même message et en l'étudiant dans sa réalisation orale et dans sa réalisation graphique). (\*)  
C'est toujours ainsi que l'on a une chance de découvrir sous la réalisation, la réalité des phénomènes.

Dans les instructions officielles de 1938, beaucoup de ces idées étaient déjà impliquées (elles invitaient à "observer la réalité orale de la langue"). Ces instructions auraient pu être mieux utilisées si les maîtres avaient reçu une formation linguistique plus systématique.

.../...

(\*) cf. J. Dubois - Grammaire Structurale I.).



En résumé :

- pour tout problème de langage, il faut savoir ce que l'on étudie, et d'abord dans quel ordre l'on s'est situé..
- savoir, en corollaire, que tout problème doit être éclairé, sous ses deux faces, comparativement..
- admettre en conséquence que l'exploitation de la leçon doit conduire à des exercices de type oral et de type scriptural.

Ce faisant, nous tenons compte :

- de la situation socio-culturelle ;
- des exigences de l'analyse rigoureuse du langage.

Nous associons la nécessité de la recherche à l'efficacité de l'enseignement".

J. PEYTARD

Stage Régional de Besançon (avril 1969).

\*

Un certain nombre d'équipes rejoignent les préoccupations de M. PEYTARD. Elles ont essayé de cerner l'"espace pédagogique" dans l'ordre oral et dans l'ordre scriptural. Mais il est certain que l'exploration n'est qu'amorcée.

"Il faut dissocier mémorisation audio-orale et mémorisation écrite bien qu'elles aient plus d'un point commun".

Nantes.

\*

CONCLUSIONS DES DEUX ATELIERS DU 9 MAI

DU POINT DE VUE LINGUISTIQUE

Stage de Montpellier - Mai 1969.

Préciser ce qu'est une situation d'oral et une situation d'écrit.

	O R A L	E C R I T
<u>Sur le plan affectif</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>on parle pour les autres maîtresse-camarades.</li> <li>- on écoute.</li> <li>- on parle <u>avec</u> les autres</li> </ul> situation sollicitante dans le climat de la classe (cf. I. Rouchette)	ici l'expression pour soi d'abord on est <u>seul</u> devant sa feuille même si tout à l'heure on va lire ou raconter l'histoire. .../...



<u>Communication</u> <u>différente</u>	présence vivante de l'autre	feuille blanche
<u>Compréhension</u> <u>Moyens d'in-</u> <u>formation</u>	information du corps, gestuelle, mimiques moyens multiples contrôle-effets immédiats Différence facteur	seul moyen : organiser le message graphique information différée. Temps
<u>Codes linguis-</u> <u>tiques diffé-</u> <u>rents</u>	- chaîne parlée ruptures, reprise, ajouts successifs approximation, inachevé vocabulaire temps	construire composer préciser, achever ≠ (cf. analyse comparée des documents).

\*  
\*       \*  
\*

B) Rapports entre l'ordre oral et l'ordre scriptural

1) Le problème a certainement des données génétiques et sociologiques, qu'il conviendra d'étudier dans les années à venir :

"La socialisation de l'enfant se fait par étapes et par conséquent les rapports entre l'écrit et l'oral ne seront pas du tout les mêmes suivant les différentes étapes. Enfin il ne faut pas oublier que tous les moyens phoniques modernes (disque, téléphone, magnétophone ...) sont en train de bouleverser notre conception des relations, qui était jusqu'à notre époque un peu trop épistolaire";

Stage de Montpellier - Commission IV

\*  
\*       \*  
\*

2) Mais c'est surtout sur la nature des rapports que les équipes s'interrogent :

"Au stage de Montpellier la notion de "passage" de l'expression orale à l'expression écrite a paru suspecte car elle suggère :

- une continuité ;
- une fluidité de vases communicants.

Elle ne correspond ni à l'expérience (empirique), ni aux données

.../...





de la linguistique qui distingue soigneusement la langue écrite de la langue orale.

Nous souhaiterions une réflexion plus approfondie sur les rappports de l'oral et de l'écrit : s'agit-il d'un "passage" ? Le code oral et le code écrit sont-ils irréductibles ? L'écrit doit-il être considéré seulement comme un "luxé nécessaire" ?

E. N. F. de Chambéry.

\*

- Certains insistent fortement sur les "franges communes" entre les 2 codes. Ils en viennent à mettre l'accent surtout sur les niveaux de langue.

"On peut se demander si une distinction trop tranchée entre langage achevé et écrit, et langage oral, spontané, en construction, contact avec le contexte social, n'est pas exagérée et arbitraire. Le langage oral ou spontané s'approche du langage achevé si les circonstances sociales l'imposent. Il n'y a pas toujours un fossé si grand entre l'oral et l'écrit.

Mais il y a aussi plusieurs niveaux de langage écrit ; il est toutefois rare de trouver un langage écrit aussi relâché que peut l'être un langage oral. Le langage spontané oral est parfois élaboré mais le langage écrit peut, lui-même, conserver une certaine spontanéité. C'est le récepteur qui détermine la forme du discours et les moyens dont dispose l'émetteur - oraux ou écrits - qui conditionnent cette expression élaborée ; il existe donc une pluralité de langages oraux, une pluralité moins large de langages écrits".

Stage de Montpellier

Commission II.

\*

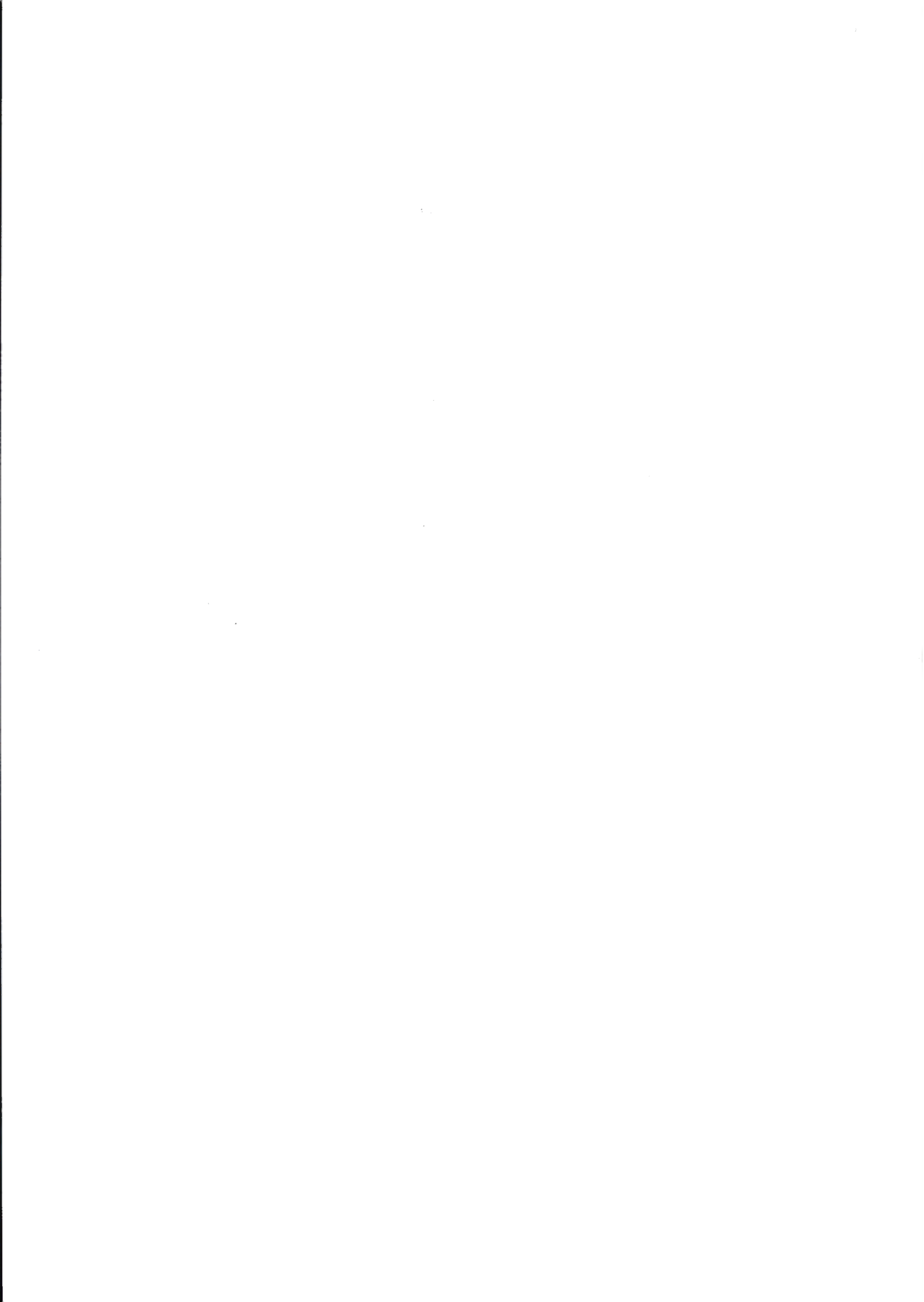
On peut noter par ailleurs que la distinction entre les deux codes est difficile au C.P. et au C. E. (problèmes de la méthode naturelle de lecture et du texte libre).

Stage-national de mai 1969.

\*

Certaines équipes postulent semble-t-il un transfert naturel de la langue orale à la langue écrite.

.../...



"Utiliser la langue orale comme support naturel et constant de notre action telle que la pratiquent les enfants en arrivant à l'école, en l'élaborant et en l'enrichissant de telle sorte qu'elle permette sans trop d'artifice de passer ensuite à la langue écrite".

Rapport de synthèse

Tunisie.

"L'aisance acquise dans l'expression orale s'appliquera plus tard à l'expression écrite".

E. N. G. de Chartres.

Pour d'autres, il s'agirait d'un "enrichissement concomitant", tenant compte des phénomènes d'imprégnation, de maturation.

"Les situations d'oral et d'écrit sont différentes mais elles ont des rapports.

- .on a longtemps nié l'oral à l'école ;
- .que veut dire aujourd'hui "priorité à l'expression orale" ;
- .n'y a-t-il pas encore dans la pratique le risque d'un souci de correction écrit projeté sur l'oral ?  
(ne pas parler comme on écrit,  
(ne pas écrire comme on parle.

Distinguer les deux situations, prise de conscience de situations différentes, et non "meilleur", ou "moins bon" ; "l'écrit meilleur que l'oral" : quel sens a cette expression ? Quels a priori recouvre-t-elle ? quelles habitudes ?

Les deux situations sont nécessaires, ne pas privilégier l'une au détriment de l'autre, mais nécessité de vivre les deux, sur le plan affectif et intellectuel, avec, bien sûr, une question de dosage et de progression du C.P., au C.M.

Hypothèse de travail : permettre à l'enfant de s'exprimer oralement, l'aider à mieux écrire dans un cadre différent, celui de l'écrit. On peut penser qu'il y a enrichissement concomitant, en tenant compte du facteur temps, des phénomènes d'imprégnation et de maturation.

à condition qu'il n'y ait pas de trop grands handicaps socio-culturels, Des enfants peuvent s'exprimer à l'écrit (blocages affectifs et socio-culturels liés).

.../...



apprendre d'abord les structures linguistiques de sa langue dans l'oral. Il existe une grammaire orale différente de la grammaire écrite. Nécessité de les maîtriser dans leurs rapports."

Stage de Montpellier

\* \* \*

c) Une proposition d'amendement - entre les p. 6 et 7 du projet.

Pour Mme MALOSSANE, de l'E.N.F. de Limoges, l'essentiel est de distinguer nettement les deux codes, et d'amener les enfants à utiliser le niveau de langue pertinent en fonction d'une situation donnée d'oral ou d'écrit.

"Le problème est d'amener l'enfant à utiliser le code qui convient selon la situation dans laquelle il a à communiquer."

Stage de Montpellier

Commission III

"-Additif au titre et au texte de la page 6

"Priorité de l'expression orale"

Titre proposé : Priorité et autonomie de l'expression orale.

"Justification du 2ème terme : Les directives données dans ce § risquent d'entretenir une ambiguïté sur les rapports de la langue parlée et de la langue écrite.

J'ai pu constater dans mon expérience de la pédagogie pratique, qu'à l'école primaire l'expression écrite était généralement considérée comme le but de l'expression orale. Or, rien, dans les fiches que l'I. P. N. a déjà fait circuler ne montre qu'on ait pris position contre ce point de vue. On peut donc craindre que des pédagogues encore marqués par un esprit traditionnel ne continuent à voir entre les 2 langues un rapport de moyen à fin, précisément à travers le texte de la page 6 d'où il ressort que la langue orale est la voie et non le moyen qui conduit à la langue écrite, mais sans que la nuance soit littéralement soulignée. Il faut être déjà sensibilisé au problème pour penser à opposer les 2 termes. Sans rien changer à ce § on peut y ajouter ceci :

.../...



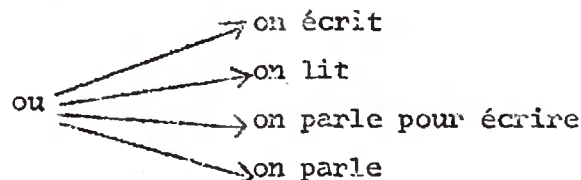
Adjectif proposé.

Point de départ, la langue parlée ne saurait pourtant être considérée comme un stade primaire du langage qui trouverait son aboutissement dans une langue écrite plus évoluée et plus riche. Elle doit avoir son autonomie à l'école comme dans la vie. Il s'agit de la cultiver pour elle-même conformément à ses lois propres. Elle n'a pas pour but la langue écrite : elle a sa fin en soi.

Egalement pauvres et maladroites au départ, les deux langues doivent être parallèlement mais différemment redressées et enrichies par des exercices distincts en bannissant l'idée que l'expression orale est préparatoire et subordonnée au langage écrit.

Evidemment la langue parlée est aussi l'outil dont on se sert dans tout travail intellectuel collectif. Par exemple, dans un travail de rédaction collective, on parle ensemble de ce qu'on va écrire. Mais l'outil n'est pas un moyen. Il fonctionne avec sa structure propre. Dans ce cas particulier il y a 2 langues qui se recoupent sans se confondre.

Pour que les élèves prennent peu à peu conscience de cette différence de nature entre les 2 langues ils devraient être avertis au plan de langage sur lequel se situe l'exercice.



Par exemple, si, à la suite d'une enquête, quelques élèves viennent informer leurs camarades, le maître pourra exercer sa classe à faire la différence entre la lecture de phrases entièrement rédigées et l'utilisation de notes -- simple aide-mémoire technique -- en vue d'un exposé plus vivant qui suscitera l'interpellation et se prolongera en dialogue.

Mais sur chaque plan s'étagent des niveaux de langue différents définis par la situation de référence, déterminée elle-même par les rapports sociaux des interlocuteurs et par la matière traitée. Le système de la langue se décompose en une multiplicité de micro-systèmes qui ont chacun leur structure propre.





L'expérience est quotidienne de ces fréquents passages d'un niveau à l'autre selon qu'on rencontre un "copain", qu'on entre dans un magasin ou qu'on assiste à une conférence. L'écrivain célèbre qui passe "en direct" à la télévision pour des propos à bâtons rompus n'a pas son langage de conférencier, ni même celui d'un débat organisé et centré sur un thème.

Quant à la langue écrite on sait l'infinie variété que lui donnent les divers genres.

Qu'on parle ou qu'on écrive, il serait bon qu'à l'école soit définie au départ la situation de référence et que les enfants apprennent par expérience à parler ou à écrire différemment selon les exigences spécifiques de ces situations.

-- Par exemple dans le cadre du langage parlé.

- Si un enfant raconte à ses camarades une histoire qu'il a lue, il aura les tours de langage propres aux conteurs, c'est-à-dire, quelque peu littéraires.

- S'il raconte une anecdote de la vie courante, il faut admettre qu'une langue académique trahirait souvent le côté familier de la situation.

Comment traduire : "mon frère me dit que je lui casse les pieds?"

"Que je l'ennuie" nous reporte au 17ème siècle.

"Que je l'embête" a la familiarité sans la force.

Si la conversation prend la forme du dialogue, il est naturel que les enfants ne parlent pas entre eux comme ils parlent au maître.

- Sur le plan de l'écriture, la conscience des divers niveaux ne cessera de s'affiner au cours de la scolarité. Mais dès l'école primaire on peut en commencer la formation en précisant chaque fois la finalité du texte et en la prenant comme terme de référence à chaque correction.

Mme MAIOSSANNE.

On pourrait adjoindre à cet amendement la note suivante :

A.B. : Le difficile problème des rapports entre la langue orale et la langue écrite fait l'objet d'études dont il serait prématuré de vouloir tirer des conclusions pédagogiques dans l'immédiat.

\* \* \*  
\*

